PUBLIÉ LE 23/10/2025

Décision n° 2025-73 du 22/10/2025 - Modification de la composition des formations restreintes du Comité scientifique permanent «Pharmaco-surveillance et bon usage» de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint en charge des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Vu la décision DG n° 2023-124 du 27 juillet 2023 portant nomination du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er
En application de l'article 4 de la décision n° 2023-123 du 27 juillet 2023 susvisée portant création du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, sont nommés en qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance jusqu'au 26 juillet 2027 :

Au sein de la formation restreinte « signal » :

- Madame AUFFRET (Marine), membre titulaire
- Madame BELLET (Florelle), membre titulaire
- Monsieur DRICI (Milou-Daniel), membre titulaire
- Madame GRAS-CHAMPEL (Valérie), membre titulaire
- Madame JONVILLE-BERA (Annie-Pierre), membre titulaire
- Madame LAGARCE (Laurence), membre titulaire
- Madame PINEL (Sylvine), membre titulaire
- Madame THOMAS (Laure), membre titulaire
- Monsieur CHENAF(Chouki), membre suppléant
- Madame FEDRIZZI (Sophie), membre suppléant
- Madame JANTZEM (Hélène), membre suppléant
- Madame LAROCHE (Marie-Laure), membre suppléant
- Madame LEBRUN-VIGNES (Bénédicte), membre suppléant
- Madame LEPELLEY (Marion), membre suppléant

- Madame YELEHE OKOUMA (Mélissa), membre suppléant

Au sein de la formation restreinte « expertise et bon usage » :

- Madame ALLAIN-VEYRAC (Gwenaëlle), membre titulaire
- Monsieur CHOUCHANA (Laurent), membre titulaire
- Monsieur FAILLIE (Jean-Luc), membre titulaire
- Madame GAUTIER (Sophie), membre titulaire
- Madame POLARD-RIOU (Elisabeth), membre titulaire
- Monsieur SALVO (Francesco), membre titulaire
- Madame VALNET RABIER (Marie-Blanche), membre titulaire
- Madame BAGHERI (Haleh), membre suppléant
- Madame DAUTRICHE (Anne), membre suppléant
- Monsieur MAHE (Julien), membre suppléant
- Madame MASSY-GUILLEMANT (Nathalie), membre suppléant
- Madame MOREL (Aurore), membre suppléant
- Monsieur ROUBY (Franck), membre suppléant
- Monsieur STORCK (Wilhelm), membre suppléant

Article 2
Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 22 octobre 2025

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint en charge des opérations